

## LES CONTES DE MAUHARGAT

### Chapitre 11 : « Un terrain fertile en polémiques »

« Un cop era » (il était une fois) une communauté de « Bienheureux » en pleine stagnation qui, pour s'en sortir, cherchait à s'agrandir.

#### 1. UNE ENTREE EN SCENE CONTROVERSEE

Un demi-siècle plus tôt, la vigne est arrachée sur un domaine de 4 hectares, un futur « conducator » qui « tâte » de l'urbanisme, suggère à la Commune son expropriation pour tenter d'initier un groupement d'habitations.

Le propriétaire ne manque pas d'être courroucé par une telle insolence. Il excommunie « urbi et orbi » l'apprenti sorcier et ce « ad vitam aeternam ».

Lorsqu'il entre en fonction, le « Conducator » se démène pour lever la condamnation en mobilisant des amis du propriétaire pouvant jouer le rôle d'avocat. Le refus de vendre à la Commune demeure catégorique et définitif, tant la blessure était profonde.

#### 2. LE SUPERMARCHE DE LA DISCORDE

Et voici que quinze années plus tard, surgit sur la friche convoitée un projet de supermarché avec, s'il vous plait, dépôt d'une demande de permis de construire et d'une intention de vente du terrain.

Or l'Association des Commerçants « Bienheureux » était née précisément pour lutter contre l'irruption scandaleuse d'une grande surface aux portes de la Commune. Et, ironie du sort, le « Conducator » était de l'aventure.

L'association réussit fébrilement à rassembler pas moins de 890 signatures, dont 330 de « Bienheureux », pour sommer le Conseil Municipal d'exercer son droit de préemption sur la vente du fameux terrain.

Malgré cette montée de fièvre plus que respectable, le Conseil Municipal renonce à préempter par 10 voix contre 3 et 4 abstentions, la majorité pense alors que le projet peut rééquilibrer l'attraction des deux rives de la Garonne, complètement captée par la communauté rivale des « Pignadous ».

Conclusion désabusée d'un commerçant « Bienheureux » : « Décidément, chez nous à l'automne, les feuilles tombent plus tôt » (l'évènement se déroule en octobre).

Point final : le projet ne verra jamais le jour puisque la crédibilité économique n'était pas au rendez-vous, en raison même de la concurrence des supermarchés « Pignadous ».

Toutefois, il ne manquera pas de laisser des traces profondes lors des élections municipales qui suivront.

Les « purs » décideront de faire cavalier seul et seront rejoints par le commerçant le plus ardent à s'opposer au projet.

### **3. BATAILLE AROUND D'UN GHETTO**

Le serpent de mer refait surface dix ans après avec un projet de construction de 169 logements par un investisseur privé d'envergure nationale.

Coup de tonnerre dans la Commune !

Qui plus est, la résidence envisagée adopte la formule de la résidence fermée à l'américaine et de la défiscalisation à la française : la coupe est pleine !

Un collectif de « Bienheureux » s'organise alors pour s'opposer au projet et adopte le patronyme de TURC : « Tous pour un urbanisme réfléchi et concerté ». La presse s'empare goulûment du sujet et titre : « La forteresse en question ! »

Et le Conseil Municipal se divise...

Après moult joutes oratoires, les positions se clarifient. Les opposants soulèvent trois dangers : l'arrivée massive de 400 nouveaux habitants va mettre en péril la convivialité « Bienheureuse » patiemment construite / les futurs résidents seront condamnés à vivre dans des collectifs, entassés les uns sur les autres / la défiscalisation est à l'opposé aux options éthiques portées par l'équipe municipale.

Le « Conducator » résume les réfutations point par point : les « Bienheureux » ont pour priorité de s'adjoindre de nouveaux concitoyens, la vieille ville se caractérise par une mitoyenneté systématique des habitations et gagne encore de nouveaux preneurs, le système économique en vigueur n'a toujours pas la moindre coloration socialiste.

### **4. UNE ALTERNATIVE RETOQUEE**

La « disputatio » est loin d'être achevée.

En effet, l'office qui a déjà produit des logements pour « Bienheureux » à petit budget dans la vieille ville, propose de construire 69 habitations accessibles aux budgets plus élevés, joints à un lotissement.

Il va jusqu'à se porter candidat à la préemption du terrain, en se substituant à la Commune.

L'hypothèse, indispensable pour justifier une priorité d'achat, arrive à point nommé. En effet, il semble bien, au fil des débats multiples et variés, qu'une majorité de conseillers municipaux se dégage pour adopter cette appétissante alternative.

Patatras ! Lors de la séance décisive, deux élus du camp de la réflexion décident de neutraliser leur vote puisqu'ils ne sont convaincus par aucun des deux scénarii envisagés.

Et coup de théâtre, deux conseillers du camp du concret annoncent qu'ils inversent complètement la position qu'ils ont déjà exprimé en faveur de la préemption.

Ils ajoutent qu'ils n'expliqueront pas leur « retournement de veste » parce que « ça mettrait le bazar dans l'équipe municipale », résistant jusqu'au bout aux amicales interrogations du « Conducator ».

Donc, devant les représentants éberlués du collectif, la renonciation à préempter est à nouveau adoptée par 11 voix contre 4 et 2 abstentions.

Conclusion d'un sinistré du résultat pour le moins inattendu : « Nous sommes épuisés par le débat mais le débat n'est pas épuisé ! ». C'est que les « Bienheureux » ont le sens de la formule.

## **5. LE DESSOUS DES CARTES**

Dès le lendemain du vote surprise, les perturbateurs justifient leur pas de deux auprès du « Conducator » et cela vient de loin.

Lors des dernières élections départementales, ils soutenaient publiquement la candidature du « Conducator ». Mais ils n'avaient pas supporté l'engagement d'un de leurs collègues en faveur du candidat « pur » sortant.

Déni de démocratie ? Que nenni ! Pour eux, le devoir de réserve de l'intéressé s'imposait puisque le « Conducator » avait mis tout son poids dans la balance pour favoriser le légitime projet qu'il portait, à savoir une maison spécialisée pour accueillir dans la vieille ville des enfants en insertion. Le Conseil Municipal avait décidé d'offrir l'emprise nécessaire à l'opération.

Contrariés, nos deux larrons avaient attendu le moment propice pour lui faire payer la facture. Le « Conducator » les interroge alors : pourquoi avoir choisi le dossier si déterminant de la résidence fermée ?

La réponse est précise : l'élu visé, misant sur l'adoption de la préemption, s'était laissé aller à proclamer : « Nous allons éviter à ceux qui veulent laisser passer le projet de ne plus pouvoir à l'avenir se regarder dans la glace ! ».

Les deux compères ont alors jugé que la sentence était particulièrement injuste à l'endroit du « Conducator » : illustration de l'écart de perception entre le camp de la réflexion et le camp du concret.

## **6. DES PROLONGATIONS INEDITES**

Le « Conducator » avait affirmé en son temps que : « le Conseil municipal n'est pas le gardien de l'éthique urbaine » (puisqu'il n'en a pas le pouvoir légal).

Les « tâteurs » de l'urbanisme hors champ communal en avaient été profondément choqués mais le « Conducator » n'avait pas hésité à leur adresser tous les documents permettant de reconstituer le cheminement de l'affaire, qui dans la foulée est soumise à l'évaluation des étudiants spécialisés.

Le cas leur est présenté comme le témoignage de la trahison d'un « tâteur » ne pouvant s'expliquer que par son entrée dans l'univers des élus, royaume bien connu de la médiocrité et de la compromission.

Faut-il en déduire que le brassage des poncifs est l'apanage de ceux qui ne se confrontent pas à l'élection ?

**« Et cric et crac, moun conte es acabat »**

---

PS : Toute ressemblance avec des personnes, des faits et des lieux existants ou ayant existé, est tout à fait fortuite, bien entendu.